

A l'attention des parents et des élèves du 1^{er} degré,

Dans le respect de la circulaire 7816 de rentrée du 16/11/20, nous avons appliqué le fait que les repas soient pris en classe avec les membres du groupe classe.

Pour les élèves du 1^{er} degré, il s'avère que cette mesure n'est pas sécurisante.

A partir de ce **lundi 23 novembre**, nous reprenons l'organisation du temps de midi suivant :

Chaque classe aura une place déterminée dans le réfectoire (de 12h05 à 12h25, pour les élèves de 1^{ère} année et de 12h30 à 12h50 pour les élèves de 2^{ème} année). Les élèves ne mangent pas dans la cour de récréation.

Ceci permettra une distanciation et un temps de repas plus adéquats pour chacun.